

## Point de vue

## Délais de paiement : outil anti-crise ?

■ Par **Christian Roth**, associé fondateur, et **Lise Koroma**, rothpartners

**D**ans un environnement de crise économique, les délais de paiement sont déterminants. Ils sont encadrés par une législation européenne. La plupart des livraisons de marchandises et des prestations de services transfrontières entre opérateurs économiques font l'objet de paiements différés.

**Or il existe de fortes disparités entre les pratiques de paiement des États membres.**

Ces disparités constituent un obstacle, à tout le moins psychologique, aux échanges commerciaux intra-communautaires. On constate une nette fracture dans l'Union européenne où trois Europe se distinguent : le Nord et l'Europe centrale sont à moins de 40 jours de délais de paiement (28 jours pour l'Allemagne), le Sud est à 80 jours (110 jours pour l'Italie), la Belgique et la France se situent à 60 jours.

**De plus, de nombreuses factures sont réglées hors des délais de paiement prévus au contrat ou fixés dans les conditions générales de vente.**

Ces retards de paiement ont des effets négatifs sur la trésorerie des entreprises et contribuent à la défaillance de nombre d'entre elles. En 2012, plus de 60 000 entreprises françaises ont fait l'objet de procédures collectives. La Commission européenne estime qu'une défaillance sur quatre en Europe trouve son origine dans les retards de paiement (idem en France). 6 entreprises sur 10 paient leurs factures en retard, avec des retards en moyenne de 17 jours, soit 77 jours de délais de paiement dans le meilleur des cas.

La lutte contre les retards de paiement est renforcée par une nouvelle directive 2011/7/UE,

qui devait être transposée par les États membres au plus tard le 16 mars 2013, remplaçant la directive 2000/35/CE.

**Le « volet inter-entreprises » de cette récente directive a été transposé en droit français par la loi du 22 mars 2012 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.** Le législateur français avait anticipé l'évolution européenne des délais de paiement

par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 qui fixait un délai maximum de 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

**Le « volet public », c'est-à-dire les délais de paiement de l'État ou des collectivités, a été inscrit dans la loi du 28 janvier 2013,** laquelle vient d'ailleurs de faire l'objet d'un décret d'application daté du 29 mars dernier. Si la législation française était déjà conforme

“ Une défaillance sur quatre en Europe trouve son origine dans les retards de paiement ”

parce qu'elle prévoyait un délai de 30 jours maximum, on connaissait cependant la lenteur mise par les pouvoirs publics à s'acquitter de leurs factures. Pour y remédier, le décret prévoit le versement d'intérêts moratoires au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne augmenté de 8 points de pourcentage, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

La transposition, par tous les États membres, de la directive devrait donc permettre de renforcer la sécurité juridique des transactions commerciales ainsi que la solidarité commerciale européenne.

## Cette semaine

- **Restructuring** : une équipe de Wragge & Co rejoint Racine (p2)
- **Shearman et Latham** sur le refinancement de la dette de Cegedim (p3)
- **Cyrellus et Vertbaudet passent dans le giron d'APEF 6** : plusieurs conseils sur l'opération (p4)
- **Gilles Bigot, managing partner de Winston & Strawn** : « Notre croissance sera raisonnée » (p5)

100

C'est, en milliards d'euros, la somme issue de l'assurance-vie que le rapport Berger-Lefebvre sur l'épargne financière espère pouvoir réorienter vers le financement des PME et ETI.

## Restructuring : une équipe de Wragge & Co rejoint Racine

Racine se renforce en Restructuring et Contentieux en recrutant, à Paris, une équipe de Wragge composée de cinq avocats : Laurent Jourdan et Barna Evva, associés, **Brigitte Bezard-de Rougé** et **Sandra Grasin-Latour**, directrices de mission, et **Mana Rassouli**. Leur arrivée permet notamment à l'équipe Restructuring du cabinet français, dirigée par Antoine Diesbecq et Emmanuel Laverrière, associés, de développer sa gamme de services sur les dossiers transfrontaliers et en matière de financement.

Avocat depuis 1994, docteur en droit, **Laurent Jourdan** était associé depuis 2002 chez Lefèvre Pelletier, où il dirigeait le pôle Restructuring. En



2010, il avait participé à la création de Wragge & Co, dont il avait pris la responsabilité du département Contentieux (LJA 958). Il intervient principalement pour des fonds, des débiteurs et des banques dans les restructurations financières et industrielles d'envergure, ainsi que dans les contentieux haut de bilan. Il assiste également les dirigeants dans le cadre de la mise en jeu de leur responsabilité.

Avocat depuis 1998, **Barna Evva** a, pour sa part, débuté sa carrière chez Gide en opérations et financements immobiliers, avant de rejoindre Lefèvre Pelletier en 1999, où il a été nommé conseil en 2008 (LJA 869). Depuis 2010, il était directeur au sein des départements



Finance et Real Estate de Wragge & Co. Il intervient principalement sur les opérations de financement tant pour les établissements de crédit que pour les emprunteurs dans le cadre de projets nationaux ou transfrontaliers. Il a développé une expertise particulière dans le domaine du financement immobilier. Il intervient fréquemment dans la restructuration de dettes, principalement dans le cadre de procédures amiables (conciliation, mandat ad hoc) pour le compte des sociétés en difficulté, des fonds d'investissement ou des établissements prêteurs. Il dispose, par ailleurs, d'une pratique régulière du contentieux, notamment dans les domaines du droit bancaire et financier ainsi que de la responsabilité civile professionnelle. ■

### Johann Sultan, associé chez Poulain



Quelques semaines avant le départ de **Jérôme Barbier** pour SEH Legal (LJA 1104), Poulain & Associés avait consolidé son équipe Droit social en accueillant **Johann Sultan** en qualité d'associé, et **Pauline Stern**, précédemment collaboratrice de Maurice Lantourne chez

Fried Frank et Willkie, en tant que of counsel.

Âgé de 33 ans, Johann Sultan a précédemment exercé chez Lovells, Jeantet et August & Debouzy. Il assiste des entreprises de groupes français et internationaux sur l'ensemble des problématiques liées au droit du travail et de la sécurité sociale, notamment lors d'opérations corporate complexes. Il a acquis une expertise dans la gestion des restructurations d'entreprises et des contentieux qui y sont liés.

### M&A : Cyrille Garnier intègre Simon Associés

Simon Associés renforce ses compétences en matière d'opérations de haut de bilan, cessions-acquisitions et financement en accueillant **Cyrille Garnier** en qualité d'associé.

Âgé de 37 ans, Cyrille Garnier travaillait depuis 2005 au sein du département Fusions-acquisitions de White & Case. Il co-anime désormais le département Sociétés-Cessions-Acquisitions aux côtés de Jack Demaison, associé responsable de cette activité. Il est spécialisé dans le domaine des fusions et acquisitions, des marchés de capitaux et du private equity. Il conseille notamment les sociétés françaises et internationales, cotées et non cotées, dans le cadre de leurs opérations d'acquisition, de cession et de restructuration. Il intervient également sur des opérations de levées de fonds, auprès d'entreprises en développement, de fonds d'investissements et de family offices.

### Quatre cooptations chez Capstan

Capstan Avocats vient de promouvoir quatre nouveaux associés : Thomas Salomé à Paris, Nicolas Christau à Toulouse, et Marie-Pierre Olive et Luc Bachelot à Lyon.

Âgé de 37 ans, **Thomas Salomé** a débuté sa carrière au sein du cabinet en 2003. Il devient aujourd'hui le 15<sup>e</sup> associé de Capstan à Paris. Il accompagne au quotidien des entreprises françaises et internationales dans le cadre d'opérations de restructuration, de transfert d'activité, de négociation collective ou encore d'aménagement du temps de travail. Il intervient également sur des problématiques d'épargne salariale.

**Nicolas Christau**, 34 ans, a, pour sa part, rejoint Capstan Sud-Ouest en novembre 2004. **Luc, Bachelot**, 39 ans, a, lui, intégré Capstan en 1999. Enfin, **Marie-Pierre Olive**, 40 ans, a été recrutée chez Capstan en 1998 après avoir débuté au sein d'un cabinet de Solicitors à Manchester.

### Jean-Michel Orion devient associé chez Koan



**Jean-Michel Orion**, ancien directeur juridique adjoint de France Télévisions, retourne à l'avocature. Il vient en effet de rejoindre Koan, cabinet d'avocats belge établi à Bruxelles et à Paris, en tant qu'associé. Au sein de l'équipe TMT - IP1 dirigée par Agnès Maqua, co-managing partner du cabinet, il développera, depuis la capitale française, les activités dédiées au secteur des médias, nouveaux médias, du sport et de la production.

Âgé de 44 ans, Jean-Michel Orion a débuté comme juriste chez France 2 en 1996, après avoir exercé la profession d'avocat. Il était directeur juridique adjoint de France Télévisions depuis 2005. ■

## Shearman et Latham sur le refinancement de la dette de Cegedim

**Cegedim, spécialiste des technologies et des services dans le domaine de la santé**, annonce le succès de son émission obligataire senior d'un montant de 300 millions d'euros, effectuée par placement privé avec un coupon de 6,75 % et à échéance 2020. Parallèlement, le groupe a annoncé une offre publique de rachat de son emprunt obligataire, à un coupon de 7 % et

à échéance 2015. Le produit de l'émission sera affecté au rachat des obligations existantes ainsi qu'au remboursement de la dette bancaire de Cegedim.

Shearman & Sterling conseillait Cegedim avec, à Paris, **Bertrand Sénéchal**, associé, **Arthur Ravignon**, **Clément Leguillon** et **Louis Prades** en marchés de capitaux, et **Stéphanie Gicquel-Gimenez** en fiscal.

Latham & Watkins assistait, pour sa part, les banques (BNP Paribas, BofA Merrill Lynch, Credit Agricole CIB et Société Générale) avec, à Paris, **Thomas Marge-net-Baudry** et **John Watson**, associés, assistés de **Suzana Sava-Montanari** et **Sabrina Lavail** en marchés de capitaux, et de **Xavier Renard** et **Mathieu Denieau** en fiscal. ■

### Morgan Lewis sur la cession du pôle de systèmes électriques de Goodrich à Safran

**C'est fait.** Le géant de l'aéronautique Safran a finalisé l'acquisition du pôle de systèmes électriques de Goodrich Corporation, fournisseur de systèmes et de services pour l'industrie aéronautique et de la défense. Le rachat de Goodrich Electrical Power Systems (GEPS) a été effectué auprès de l'américain United Technologies Corporation (UTC), pour un montant de 310 millions d'euros. La cession inclut également la participation des 60 % que possédait Goodrich Actuation Systems dans la société Aerolec, coentreprise avec Thales, fournisseur d'Airbus. GEPS devrait ainsi apporter à l'équipementier aéronautique un chiffre d'affaires additionnel de 120 millions d'euros sur neuf mois, et faire de lui un leader mondial des systèmes électriques aéronautiques.

Morgan Lewis représentait UTC avec **Roland Montfort** et **Jean Leygonie**, associés, en corporate, et avec **François Vergne**, associé, en droit social, assistés d'**Aménis Bererhi**.

Safran était conseillé en interne.

### Cinq cabinets sur la prise de contrôle d'ECS par Alpha Private Equity Fund 6

**Le fonds d'investissement Alpha Private Equity Fund 6 annonce la prise de contrôle du groupe ECS**, qui représente commercialement les compagnies aériennes dans tous les aspects de leur activité cargo. La transaction a été partiellement financée par un pool bancaire dont HSBC et Société Générale étaient les coordinateurs.

Field Fisher Waterhouse représentait Alpha avec, à Paris, **Philippe Netto** et **Jean-Baptiste Van de Voorde**, associés, **Caroline Petit** et **Gaël Barbier**, assistés de **Hélène Lefebvre**, associée, **Caroline Petit** et **Ludovic Bodier** en financement, et de **Laurent Guardelli**, associé, pour la due diligence sociale. **Philippe Netto**, associé, **Caroline Petit** et **Domitille Fontaine-Castets** se chargeaient également de la due diligence corporate. De son côté, Gibson, Dunn & Crutcher assistait les sponsors-vendeurs, Chequers Capital et Equistone ainsi que les mezzaneurs-vendeurs, Indigo et Natixis, avec, à Paris, **Ariel Harroch** et **Marie-Charlotte Trebuchet**, associés, **Judith Raoul-Bardy** et **Marie-Laure Maertens** en corporate, **Jérôme Delaurière** et

**Ariel Harroch**, associés, en fiscal, et avec **Nicolas Autet**, of counsel, en antitrust.

Lamartine Conseil accompagnait le management avec **Olivier Renault** et **Fabien Mauvais**, associés.

Allen & Overy conseillait, pour sa part, les banques et prêteurs seniors avec **Adrian Mellor**, associé, **Jean-Christophe David**, counsel, **Asha Sinha**, **Fabien Moles** et **Géraldine Lezmi**.

Enfin, Shearman Sterling agissait aux côtés du mezzaneur, Capzanine, avec **Arnaud Fromion**, associé, et **Adrien Paturaud**.

### Allen et Clifford sur l'émission d'obligations subordonnées de MACIF

**La Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France (MACIF)** a émis des obligations subordonnées pour un montant total de 250 millions d'euros, venant à échéance en 2023.

Allen & Overy conseillait MACIF avec **Hervé Ekué**, associé, et **Soline Louvigny**, assistés de **Mathieu Vignon**, associé, et **Viviane Carpentier** en fiscal.

De son côté, Clifford Chance assistait les banques chefs de file (HSBC et Natixis) avec **Cédric Burford**, associé, **Auriane Bijon** et **Antoine Galvier** en marchés de capitaux, et avec **Sonia Lods**, counsel, en réglementation des assurances.

### Orrick et Taylor Wessing sur l'offre publique secondaire de Sequans Communications

**La société française Sequans Communications, spécialisée dans la fabrication de puces pour téléphones portables** captant les fréquences à haut débit de quatrième génération, annonce l'admission sur le NYSE de nouveaux certificats de propriété d'actions, option de surallocation incluse, pour un montant total de 15 millions de dollars USD.

En France, Orrick Rambaud Martel assistait Sequans Communications avec **Saam Golshani**, associé, **Benjamin Cichos-*tepski***, of counsel, et **Gergana Hristova**.

Taylor Wessing accompagnait, pour sa part, la banque introductrice Needham & Company avec, à Paris, **Gilles Amsallem** et **Nicolas de Witt**, associés, et **Dalila Mabrouki**. ■

## Cyrrillus et Vertbaudet passent dans le giron d'APEF 6 : plusieurs conseils sur l'opération

Le groupe PPR, qui s'apprête à être rebaptisé Kering, a annoncé le 28 mars dernier la cession de son pôle enfants et famille, comprenant les marques de vêtements Cyrrillus et Vertbaudet appartenant à sa filiale de distribution Redcats, au fonds d'investissement Alpha Private Equity Fund 6 (APEF 6). Montant de la transaction : 119 millions d'euros.

APEF 6 était conseillé par Olswang avec, à Paris, **Guillaume Kessler** et **Vanina Paolaggi**, associés, **Jessica Schinkel**, **Malak Tazi**, **Julie Tchaglass**, **Lucilia Grilo**, **Clara Steinitz** et **Alexandra Crance**, par SJ Berwin avec **Olivier Vermeulen**, associé, et **Marc Zerah** pour les aspects financement, par Baker &

Mackenzie avec **Guillaume Le Camus**, associé, **Albane Sevin**, conseil, et **Xavier Berre** en fiscal, ainsi que par Fidal avec **Joséphine Quandalle-Bernard**, associée, en droit social.

De leur côté, PPR/Kering et Redcats étaient représentés par Darrois Villey Maillot Brochier avec **Olivier Diaz** et **Christophe Vinsonneau**, associés, et **Orphée Grosjean** en corporate, **Igor Simic**, associé, et **Constance Bocket** en concurrence, et avec **Martin Lebeuf**, associé, et **Mariène Amiel** en financement, ainsi que par les cabinets Hoyng Monégier et Santarelli en propriété intellectuelle.

Shearman & Sterling accompagnait, pour sa part, le pool bancaire (Crédit Agricole

CIB, Banque Palatine, Société Générale et Crédit du Nord) avec **Arnaud Fromion**, associé, et **Laurent Bonnet**.

Allen & Overy assistait Euromezzanina avec **Adrian Mellor**, associé, **Jean-Christophe David**, conseil, et **Asha Sinha**.

Enfin, Wragge & Co agissait aux côtés des managers du pôle distribution de Redcats avec **Jérôme Patenotte**, associé, **Sophie Mesnier-Teissèdre** et **Hala Nehmé**, assistés d'**Églantine Lioret**, associée, en fiscal, tandis qu'une seconde équipe de managers était représentée par Praxès avec **Jean-Louis Médus**, associé, et **Charles-Édouard Chaugne**. ■

### Cleary et Linklaters sur le nouveau contrat de crédit revolving de Vivendi

Dans le cadre de la politique de renforcement de sa solidité financière, le géant des médias et des télécoms Vivendi a conclu le 28 mars dernier une nouvelle ligne bancaire d'une durée de cinq ans pour un montant total de 1,5 milliards d'euros. Objectif : refinancer par anticipation, auprès d'un pool bancaire composé de seize banques, une ligne de crédit bancaire d'un montant équivalent qui arrivait à échéance en mai 2014.

Cleary Gottlieb Steen & Hamilton accompagnait Vivendi avec **Valérie Lemaitre**, associée, **Julien Godlewski** et **Juliane Jacques**.

Linklaters conseillait le syndicat bancaire avec **Kathryn Merryfield**, associée, **Neeloferr Iqbal** et **Louis-Guillaume Cousin**.

### Bredin Prat sur le divorce de Lagardère et d'Amaury

Dans le cadre de sa stratégie de recentrage et de cession d'actifs jugés non stratégiques, le groupe de médias Lagardère annonce avoir conclu un accord en vue de la cession de sa participation de près de 25 % dans la société Les Éditions P. Amaury, holding de l'éditeur de presse (*L'Équipe*, *Le Parisien*,...) et de l'organisateur d'événements sportifs Amaury. Montant total de l'opération : 91,4 millions d'euros. C'est le groupe Amaury lui-même qui remettra la main sur ces parts, après l'accord du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires des Éditions P. Amaury.

Bredin Prat conseillait Lagardère avec **Olivier Assant**, associé, **Elsa Fraysse**, conseil, et **Jing Wei** en corporate, et avec **Pierre-Henri Durand**, associé, et **Franck Morhain** en fiscal.

### Hogan Lovells et Freshfields sur la ligne de facilité de cautions multidevises d'Alstom

Le leader mondial des infrastructures du transport ferroviaire Alstom annonce avoir signé, avec 18 banques internationales, un avenant destiné à la prolongation de sa ligne de facilité de cautions multidevises de deux tranches renouvelables jusqu'à juillet 2017, pour un montant accru à 9 milliards d'euros contre 8,275 milliards initialement.

Hogan Lovells conseillait Alstom avec **Sharon Lewis**, associée, **Reza Mulligan**, conseil, **Sonya Saxena** et **Audrey Minnie**.

Freshfields assistait, pour sa part, le syndicat bancaire (BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Natixis et Société Générale CIB) avec **Dougall Molson**, associé, et **Rhéal Christophilopoulos**, conseil, assistés de **Laura Fillon** en financement, et de **Cyril Valentin**, associé, et **Laurent Dabernat** en fiscal.

### Stasi Chatain sur la remise en cause du projet d'extension de Roland-Garros

Le projet d'extension du stade Roland-Garros fait polémique. Ainsi, deux associations de riverains se sont opposées récemment à la Mairie de Paris et ont obtenu du tribunal administratif de Paris le ralentissement et la remise en cause du projet, en sollicitant l'annulation de la convention passée entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Tennis (FFT). Leur principale motivation ? Préserver les espaces verts parisiens en évitant la destruction des serres d'Auteuil.

Stasi Chatain & Associés représentait les deux associations de riverains avec **Muriel Fayat** et **Antoine Chatain**, associés.

De son côté, la Mairie de Paris était accompagnée par **Dominique Foussard**. ■

## « Notre croissance sera raisonnée »

Après plusieurs départs notables l'an dernier, le bureau parisien de Winston & Strawn se recentre sur ses axes forts. Détails avec son managing partner, Gilles Bigot.

### Où en est le bureau parisien de Winston & Strawn ?

**Gilles Bigot :** Avec 50 professionnels dont 20 avocats associés, le bureau parisien de W&S est un cabinet d'affaires full service. J'y assume la fonction de managing partner depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Ma préoccupation, bien entendu, est de développer et élargir notre clientèle française et internationale en renforçant les synergies de nos équipes et en nous appuyant sur nos atouts sectoriels forts et différenciant, notamment santé, environnement et énergie, et sur notre réseau mondial.

### Quelle est votre stratégie de développement ?

**G. B. :** Comme membre du Comité exécutif au niveau mondial, je dispose des moyens et de la crédibilité nécessaires pour mettre en place une stratégie forte pour nous renforcer.

Les clients industriels constituent pour nous un vrai enjeu : nous les connaissons et anticipons leurs besoins ; nous avons à cœur de les accompagner et de les servir. Par exemple, le recrutement de Philippe Cavaleros, ancien directeur juridique Eurasie et responsable du groupe Arbitrage international du Groupe Renault, nous permet de conseiller avec pragmatisme les entreprises du secteur automobile et leurs sous-traitants. Son défi sera de faire jouer les synergies avec les équipes Corporate, Fiscal, Concurrence, Social et Contentieux.

L'arbitrage constitue un axe de développement prometteur. L'équipe formée par Maria Kostytska, avocat au barreau de New York, et Philippe Cavaleros, possède l'atout de la jeunesse ajouté à celui d'une expertise déjà notoire.

Les avocats de notre équipe Corporate ont une spécialité sectorielle forte et reconnue. L'arrivée d'Evelyne Brocard complète notre offre de services : une grande habitude du M&A et du private equity ainsi que des opérations dites de place. Jérôme Herbet, pour sa part, continue d'accompagner une clientèle industrielle cotée ou non pour ses opérations de croissance externe en France et à l'étranger, tout en disposant d'une forte légitimité dans les domaines du droit bancaire et financier. Carole Arribes, dans le secteur de l'énergie, complète l'offre de notre équipe Corporate.



### Allez-vous recruter de nouveaux associés prochainement ?

**G. B. :** Nous réfléchissons à nous renforcer dans des domaines dans lesquels il pourrait exister une forte résonance avec les forces de Winston & Strawn aux États-Unis, notamment le secteur IP/IT. Mais notre croissance sera raisonnée et dictée par les besoins de nos clients.

### Justement, comment vivez-vous la crise que connaît actuellement le corporate ?

**G. B. :** L'année 2012 fut un exercice social particulier, même si passées les échéances électorales et les incertitudes fiscales, nous avons pu constater un temps fort en novembre et décembre. 2013 semble elle aussi une année incertaine : le temps de gestion des deals s'allonge et si les small-caps tirent quelque peu leur épingle du jeu, les opérations de mid-market, sur lesquelles nous sommes clairement positionnées, restent en demi-teinte. Ceci dit, nos associés aux États-Unis nous indiquent que les acquisitions repartent aux US, ce qui pourrait être annonciateur de plus de dynamisme en Europe. Quelques entreprises ont un programme de cessions en vue de recentrer leurs activités. Notre proximité avec le secteur industriel nous rend raisonnablement optimistes. Nous avons toujours privilégié le long terme et pensons que nos clients nous en savent gré. La période actuelle est source d'opportunités pour tous ceux qui auront su s'investir dans un accompagnement proactif du client, et ce, quels que soient la taille et l'enjeu de l'opération ou les missions. La richesse de l'expérience des avocats de notre équipe Corporate, la fidélité de nos principaux clients, notre implication à long terme dans certains secteurs clés sont autant d'éléments qui nourrissent notre confiance pour les mois et les années à venir.

### Avez-vous des objectifs chiffrés pour 2013 ?

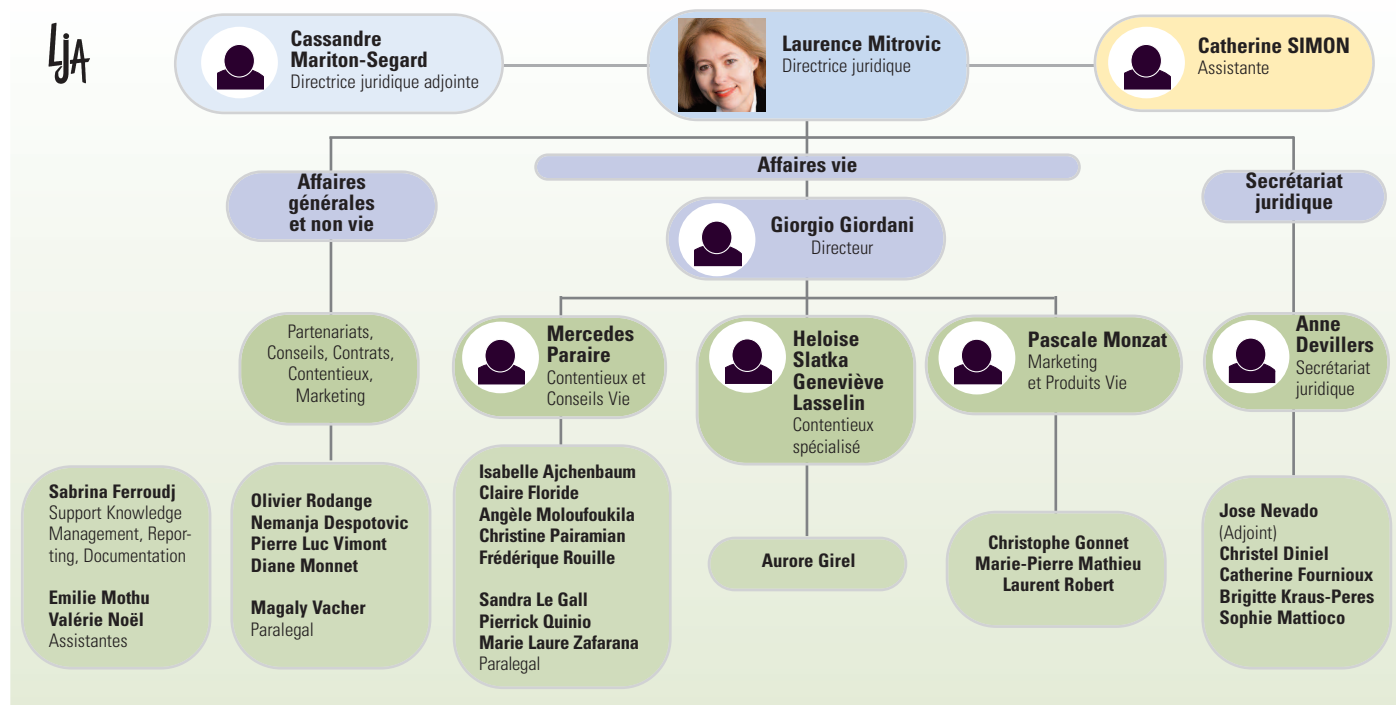
**G. B. :** Oui, bien sûr, à l'instar de nos clients, nous poursuivons des objectifs de rentabilité et de développement, bien que 2013 s'annonce comme une année de transition. Winston & Strawn s'attachera à démontrer au marché sa capacité d'adaptation, et à renforcer son positionnement de cabinet d'affaires international bénéficiant, en France, d'un ancrage reconnu. ■

## TÉLEX

■ **Juristes d'entreprise.** En février dernier, l'American Bar Association (ABA) a modifié sa réglementation concernant la possibilité pour les avocats étrangers d'exercer en qualité de juristes d'entreprise aux États-Unis. Désormais, les 50 États autorisent les avocats étrangers à exercer en qualité de juristes d'entreprise sur le sol américains alors qu'auparavant, seules États l'autorisaient. Ne sont concernés que les juristes d'entreprise titulaires du titre d'avocat dans leur pays d'origine, lesquels n'ont toutefois pas le droit de conseiller en droit américain. Dans sa dernière newsletter, l'Association européenne des juristes d'entreprise (ECLA) déclare vouloir travailler avec l'ABA pour obtenir que les juristes d'entreprise non titulaires du titre d'avocat dans leur pays d'origine bénéficient des mêmes prérogatives.

■ **Collaboration.** Lors de sa séance du 26 mars 2013, le conseil de l'Ordre du barreau de Paris a modifié son règlement intérieur (RIBP) afin d'étendre la protection des collaborateurs et collaboratrices venant d'avoir un enfant. Dorénavant, le contrat de collaboration libérale ne pourra être rompu, « ni faire l'objet d'une notification de rupture à dater de la déclaration de grossesse ou de l'annonce de l'arrivée de l'enfant par la collaboratrice et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois à l'issue de la période de suspension du contrat à l'occasion de l'arrivée de l'enfant, sauf manquement grave de la collaboratrice enceinte aux règles professionnelles non lié à l'état de grossesse ou à l'adoption, ou à la maternité ». En outre, le régime des collaboratrices et des collaborateurs adoptants a été aligné sur celui des parents naturels.

## Aviva France



### FOCUS

#### LAURENCE MITROVIC, Directrice juridique

Titulaire d'une maîtrise de droit public à Paris II Assas, Laurence Mitrovic se réoriente vers le droit privé après l'obtention combinée du barreau de New York et du barreau de Paris en 1988, date à laquelle elle rejoint le cabinet d'avocats Bernard Tessler Hertz (devenu Bernard Hertz Béjot). Deux ans plus tard, elle intègre le cabinet Monahan & Duhot (devenu ensuite Latham & Watkins) au sein duquel elle se spécialise en Corporate/M&A, tout en conservant une pratique d'arbitrage international. En 1992, elle est recrutée par Skadden où elle est promue counsel en 1997. Plus d'une décennie plus tard, elle quitte le cabinet pour poursuivre une mission de président de tribunal CCI dans un dossier de privatisation en Europe de l'Est. Au terme de cette expérience réussie, elle rejoint, début 2010, le groupe Aviva France en qualité de directrice juridique, avec pour mission d'animer et renforcer la qualité de la direction juridique.

#### Conseils

Le groupe Aviva France a fréquemment recours à Bernard Vazier (Vazier Associés) en matière contentieuse.

Pour les opérations de M&A, de partenariat et certaines problématiques financières, le groupe a souvent fait appel à Béatrice Labboz (Courtois Lebel). Latham & Watkins est un prestataire régulier, notamment Olivier du Mottay pour des problématiques stratégiques, Valérie Bouaziz Torron en contentieux et Basil Zotiades en matière d'opérations d'investissements et de marchés financiers.

Alain Garnier (Linklaters) est aussi un conseil historique du groupe Aviva France en corporate/M&A. Xenia Legendre (Hogan Lovells) intervient aussi régulièrement en corporate/M&A et fiscalité.

### AVIVA

Aviva est le 6<sup>e</sup> groupe d'assurance du monde, le premier au Royaume-Uni et le second au Canada. Aviva emploie plus de 4 700 collaborateurs en France. Son activité se répartit entre l'assurance vie et l'épargne à long terme, la gestion d'actifs et l'assurance dommages.

#### La direction juridique

« Outre mon rôle de construction, d'animation et de supervision d'une équipe juridique soudée et performante, j'assume à mon niveau un rôle de conseil rapproché à la Direction Générale sur des sujets stratégiques souvent déterminants (notamment opérations dites de "haut de bilan", fusions-acquisitions, partenariats, relations avec les régulateurs, échanges avec le groupe britannique actionnaire etc...). Mes équipes sont directement impliquées sur les problématiques opérationnelles tant en conseil (publicité commerciale, lancement de produits, rédaction de contrats) qu'en contentieux et interviennent en assurance-vie et épargne long terme, en assurance dommage et en matière de gestion d'actifs (notamment au soutien d'opérations d'investissement d'envergure avec des partenaires nationaux ou internationaux) », commente Laurence Mitrovic. « La direction du groupe a parfaitement compris la valeur ajoutée que peut apporter une direction juridique efficace, quand celle-ci n'est pas cantonnée à un rôle de pointage de risques ou ressentie comme un frein à l'activité », ajoute-t-elle.

## La Lettre des Juristes d'Affaires

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (TVA 19,6%)

	Formats L x H en mm	Prix
1/4 page	85 x 115	910 €
1/2 page	175 x 115	1 540 €

### • Frais techniques

Conception et réalisation : nous consulter

### • Éléments techniques

Fichier PDF certifié haute résolution (300 DPI minimum)

### • Remise des éléments techniques

Tous les mercredis avant 12h00 pour parution le lundi suivant

### Contacts

#### Jean-Pierre Lemaire

Tél. : 01 76 73 37 98  
jplemaire@lamy.fr

#### Alexandra Dessailly

Tél. : 01 76 73 37 27  
adessailly@wolters-kluwer.fr

La Lettre des Juristes d'Affaires  
1 rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison Cedex  
Fax : 01 76 73 48 99



HL TRAD  
www.hltrad.com

- TRADUCTIONS LIBRES • TRADUCTIONS URGENTES •
- TRADUCTIONS ASSERMENTÉES •
- RÉVISIONS ET RELECTURE DE TRADUCTIONS •
- INTERPRÈTES ET TRADUCTEURS SUR SITE •

### Réponse à vos demandes en moins de 2 heures

Plus de 100 langues disponibles

Offre tarifaire à « options »

10% de remise sur votre première commande en mentionnant le code LJA

Paris - Bruxelles - Londres

### TRADUCTIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Une équipe disponible 24h/24 et 7j/7

#### HL TRAD

38, rue de Berri - 75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 30 09 41 90

Fax : +33 (0)1 72 70 31 86

Mail : marie@hltrad.com

Web : <http://www.hltrad.com>

## Fiscaliste et Fiscaliste Confirmé(e)

LYON (69) • H/F

Notre client est une société de Conseil en Management de la Recherche et de l'Innovation (130 collaborateurs) intervenant sur les métiers émergents liés à la performance de l'innovation auprès de clients grands comptes, ETI, PME-PMI technologiques, universités, réseaux technologiques, etc. Dans le cadre de son développement, il recherche deux Fiscalistes pour renforcer la Direction Fiscale intervenant en soutien des équipes opérationnelles. Vous souhaitez vous investir au sein d'une société dynamique, en croissance, aux valeurs fortes qui saura vous proposer des perspectives d'évolution.

En tant que Fiscaliste, vos principales missions sont les suivantes :

- Assurer une veille active et stratégique en matière juridique et fiscale,
- Rédiger des notes opérationnelles et des alertes liées aux évolutions juridiques et fiscales à destination des équipes,
- Accompagner l'équipe dans le cadre des missions (validation des dossiers, audits ponctuels).

En tant que Fiscaliste confirmé(e), vos principales missions sont les suivantes :

- Assurer un support technique (valider les dossiers, réaliser des audits, faire des préconisations) en étant le garant de la bonne application de la doctrine,
- Assurer un rôle de conseil (analyse et rédaction de notes techniques),

- Accompagner la Direction dans le cadre des contrôles fiscaux (rédaction d'argumentaires, recherches, etc.),
- Accompagner la Direction dans le déploiement des nouvelles offres à l'international,
- Assister la Direction Commerciale dans le cadre des appels d'offres et des contrats.

Issu(e) d'une formation supérieure en droit fiscal (master, DJCE, ENI), idéalement complétée par un diplôme d'école de commerce ou le CAPA, vous justifiez d'au moins un an d'expérience en entreprise ou en cabinet pour le Fiscaliste. Le poste de Fiscaliste confirmé(e) requiert une expérience d'au moins 3 ans. Un niveau d'anglais opérationnel est exigé pour ces postes. Un esprit collaboratif, des qualités rédactionnelles, une capacité d'analyse et de synthèse et un fort sens du service sont des qualités indispensables pour réussir à ces postes.

Merci d'adresser votre CV par e-mail (format WORD) : [taxlegal@michaelpage.fr](mailto:taxlegal@michaelpage.fr) avec en objet la référence JCPO 601091 à Charles du Pontavice (Bureau de Neuilly-sur-Seine).

**MichaelPage**

Juridique & Fiscal

Sélection et approche directe de cadres confirmés

[www.michaelpage.fr](http://www.michaelpage.fr)

## CETTE SEMAINE ...

## Événements

**Les Matinées-débats de la LJA**  
**RUPTURE CONVENTIONNELLE, PRISE D'ACTE, RÉSILIATION JUDICIAIRE**  
**Quel mode de rupture privilégier ?**  
**Comment sécuriser vos pratiques ?**

## Avec les interventions de :

Stéphanie BARADEL, Avocat associé, cabinet ANTIGONE ;

Chantal GIRAUD-van GAVER, Avocat associé, Coblenca & Associés ;

Laurence PÉCAUT-RIVOLIER, Conseiller référendaire à la chambre sociale de la Cour de cassation ;

**Date :** Jeudi 25 avril 2013

**Lieu :** Maison de l'Amérique latine, 217 bld Saint Germain, Paris 7<sup>e</sup>

**Tarif :** Abonnés à la LJA ou à la *Semaine sociale Lamy* : 500€ HT ; Non abonnés : 570€ HT

**Dossier de documentation :** 320€ HT

**Contact :** 0825 08 08 00  
 matineesdebats@lamy.fr

## Colloque

**L'effectivité des exceptions au droit d'auteur et aux droits voisins : les usages, la loi, la régulation**

Ce colloque, organisé par la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), s'inscrit dans la suite du « *Chantier exceptions au droit d'auteur et aux droits voisins* » confié par l'Hadopi à Jacques Toubon, appuyé par Christophe Alleaume et Cécile Méadel.

**Date :** Vendredi 19 avril 2013 de 9h à 19h

**Lieu :** Maison de la Chimie, 28, rue Saint Dominique, Paris 7<sup>e</sup>

**Programme et intervenants :**  
 hadopi.fr/colloque

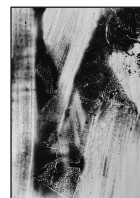
**Contact :** francois.talmant@hadopi.fr

Les actes du colloque seront publiés dans la *Revue Lamy Droit de l'immatériel*.

## Initiative

## Art

## Bredin Prat



Parrainé cette année par Jennifer Flay, directrice de la Foire internationale d'art contemporain (FIAC), le Prix Jean-François Prat a été décerné lundi 25 mars 2013 à l'artiste américain Matt Saunders.

## À lire



## Le Comcktail des cabinets d'avocats

Une fiche pratique proposée par Sabrina Tantin pour Juricomunication

<http://actualitesdudroit.lamy.fr>

## Billet

## Comme un ouragan

Par Laurence Garnerie, Rédactrice en chef

Semblable à une tempête tropicale qui, en proie à des vents espiègles, aurait traversé Paris, l'affaire Cahuzac semble devoir tout emporter sur son passage : la crédibilité des politiques, la réputation des médias traditionnels, et même l'image des avocats. Un ancien bâtonnier en possession d'un enregistrement compromettant ; un défenseur qui, après avoir soutenu la position de son client pendant quatre mois, jette l'éponge suite à ses aveux ; et un ex-spécialiste « *des relations financières avec l'étranger* » soupçonné d'avoir ouvert le compte suisse de l'ancien ministre en 1992 : la profession a connu publicité plus gratifiante. Que restera-t-il après le passage de l'ouragan Cahuzac ? Les débris d'une République irréprochable, au sein de laquelle des robes noires auront joué les éminences grises au risque de brouiller les lignes. De quoi réalimenter les fantasmes sur une profession prompte à se faire l'avocat du diable dès qu'elle s'approche trop du pouvoir.

## AU PIED DU MUR

« *Vous ne savez pas à quel point j'ai envie de vous étrangler les filles !!! Attendez un peu. Votre heure viendra !* » C'est le message virulent qu'à écrit récemment une jeune canadienne de douze ans sur le réseau social Facebook, après que son petit ami l'a quittée pour l'une des deux jeunes filles visées. Résultat : plus de Facebook pendant une année entière pour l'ado, punie non pas par ses parents mais par la justice canadienne. Laquelle l'a en outre condamnée à 50 heures de travaux communautaires. Il ne lui reste donc plus qu'à repeindre des murs... à défaut d'écrire sur ceux de ses contacts !

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Service client : 0 825 08 08 00 • Publiée par Wolters Kluwer France SAS au capital de 300 000 000 euros • Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex • RCS Nanterre : 480 081 306 • Associé unique : Holding Wolters Kluwer France • Directeur de la publication, Président directeur général de Wolters Kluwer France : Hubert Chemla • Directrice des éditions : Bernadette Neyrolles • Rédactrice en chef : Laurence Garnerie (lgarnerie@wolters-kluwer.fr ; 01 76 73 31 82) • Journaliste : Chloé Enkaoua • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Maquette : Carole Rebillat • Directeur de clientèle : Jean-Pierre Lemaire (01 76 73 37 98) • Chef de publicité : Alexandra Dessailly (01 76 73 37 27) • Commission paritaire : 0915187011 • Dépôt légal : à parution • Imprimé par BRI - 61/79 rue Saint-André - ZI des Vignes - 93000 Bobigny • Toute reproduction, même partielle, est interdite. • Ce numéro est accompagné d'un encart publicitaire.

**Abonnement annuel :**  
**1685,00 € HT**  
 (TVA 2,1 %)